NUMERO XVI.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 25. Février 1803.

De BERNE, *le 9. Février.*

ON hâte de ses voeux l'établissement de la nouvelle Administration en *Suisse*; tout le demande & le rend néceſſaire. Pour ſe convaincre de la desorganiſation actuelle du Gouvernement *Helvétique*, on peut lire des dangers de l'ordre Social, il ne faut que la Lettre ſuivante, adreſſée, le 28. du mois dernier, par le Général-Miniſtre *Ney* au Citoyen *Mohr*, Secrétaire-d'Etat *Bernois* pour les Relations-extérieures.

„ Des rapports, qui me parviennent directement & indirectement ſur la ſituation intérieure de l'*Helvétie*, me donnent l'avis, CITOYEN SECRÉTAIRE D'ETAT, que beaucoup d'Etrangers vagabonds infeſtent les routes & les Campagnes, & commettent des crimes de tous genres. L'incendie, le vol avec effraction & l'aſſaſſinat ont lieu ſur différents points, ſans qu'aucunes meſures de répreſſion, de la part de votre Gouvernement, aient été employées pour garantir la ſûreté des Voyageurs, celle des Habitans & de leurs Propriétés. Cette nonchalance multiplie & enhardit les Malfaiteurs, & ôte en même tems la confiance des Habitans qui ſe repoſent avec ſécurité ſur les Loix, qui malheureuſement reſtent dans l'inexécution, ou ſont éludées par les Ennemis de la *France* & de l'*Helvétie*. Pluſieurs Pétitions me ſont parvenues de la part de ceux qui ſe qualifient de *Patriotes* & de *bons Citoyens*, pour réclamer les armes, qu'ils ont dépoſées volontairement: Ils ſe plaignent, que ceux-là, qu'ils appellent *Inſurgés*, les ont ſouſtraites aux recherches faites à cet égard, de manière qu'ils ſont fortement moleſtés par ces derniers, & qu'ils craignent de devenir les victimes des vengeances particulières, s'il y avoit le moindre mouvement: Auſſi demandent-ils avec inſtance la remiſe de leurs armes, pour défendre leurs Familles & leurs Propriétés. J'ai déjà fait droit à quelques-unes de ces réclamations faites par les Communes environnant *Zurich*, auxquelles, d'après mon invitation, le Général *Barbou* a fait remettre les armes. Il eſt ſans doute auſſi à la connoiſſance du Gouvernement *Helvétique*, que les opinions Politiques de la maſſe du Peuple ſont influencées par des Hommes, qui ont ouvertement attaqué l'Autorité légitime, malgré l'intention bien prononcée du *Premier-Conſul* de faire reſpecter les diſpoſitions des Loix, & les meſures, qui pourroient émaner d'elles, juſqu'après l'organiſation Cantonale & l'établiſſement du nouvel ordre de choſes: Ces Hommes oſent ſe vanter, qu'ils les rendront illuſoires, ou au moins qu'ils en rendront l'exécution difficile; ils menacent d'exercer des vengeances contre ceux, qui employent la rigueur pour les réduire à l'obéiſſance. Ces menaces Inſurrectionnelles paroiſſent avoir intimidé & affoibli l'eſſor du Gouvernement; la Police intérieure des Cantons s'exerce ſi mal, qu'aucune connoiſſance des démarches coupables, que font ces Ennemis du repos public, ne parvient aux Tribunaux de la Juſtice, pour leur fournir les moyens de ſévir contre les nombreux délits & les dévaſtations, qui en réſultent. Des Emiſſaires de l'*Angleterre*, des Officiers à ſa ſolde, & les anciens Penſionnaires de cette Puiſſance, circulent ſous les yeux des Autorités Civiles, ſans qu'elles y mettent la moindre oppoſition; quantité d'Hommes reçoivent des Traitemens en argent, pour ſeconder, au premier ſignal, leurs entrepriſes audacieuſes, dans le cas où le nouvel ordre de choſes ne leur conviendroit pas. Les Agens de la Police ſecrette ſe trouvent, ſous quelques rapports, dans leur dépendance, parce qu'ils reçoivent de fortes Gratifications. Une Contre-Police, adroitement dirigée, exiſte dans toutes les parties de l'*Helvétie*; & tous les ſecrets du Gouvernement parviennent à leur connoiſſance. Le Médiateur de l'*Helvétie* eſt traité avec peu d'égards dans les Libelles & les Pamphlets, qui circulent parmi le Peuple: Le Soldat *François* eſt conſidéré comme l'Ennemi de la Liberté *Helvétique*; auſſi pluſieurs d'entre eux ont-ils déjà été victimes du reſſentiment & de l'animoſité qu'on dirige contre eux, quoique généralement les Troupes *Françoiſes*, dans ce Pays, aient tenu une conduite ſage & modérée, & qu'elles aient obſervé cette diſcipline Militaire, qui ſçait faire reſpecter les Propriétés & la ſûreté des Individus, de quelque opinion qu'ils ſoient. "

„ Toutes ces conſidérations, CITOYEN SECRÉTAIRE D'ETAT, m'obligent à vous inviter de ſoumettre au *Conſeil-d'exécution* ces obſervations, qui m'ont été dictées par ma ſollicitude pour l'*Helvétie*, & à l'engager à faire maintenir & exécuter ſans reſtriction les diſpoſitions, qui doivent aſſurer la tranquillité des Propriétaires & la ſûreté des Citoyens; à faire expulſer du ſein de la Société les Vagabonds, qui troublent ſon repos, & à empêcher les Recruteurs d'enlever des Hommes, que le Commerce & l'Agriculture pourroient employer utilément. — La Police mé-

rite auſſi de fixer ſon attention: Vous pouvez l'aſſurer, que je m'empreſſerai de la ſeconder dans tout ce qui pourra concourir au bien-être & au bonheur de la Nation *Helvétique.*" *J'ai l'honneur de vous ſaluer.*

(*Signé*) NEY.

De RATISBONNE, *le 12. Février.*

Les délibérations de la Diète de l'*Empire*, ſur le Plan d'indemnités & les Réglemens y relatifs, contenus dans le *Concluſum-général* de la *Députation* du 23. Novembre, ſont reſtées ſuſpenduës juſqu'à-préſent: Mais le motif de cette dernière interruption, qui étoit l'attente des nouveaux changemens à apporter aux arrangemens projettés, va bientôt ceſſer. Hier, les Miniſtres des Puiſſances Médiatrices ont remis enfin au Baron d'*Albini*, pour la *Députation*, la Note, d'après laquelle elle aura à corriger ſon travail. Ce travail doit ſubir encore une réviſion eſſentielle, fondée, d'un côté, ſur la Convention de *Paris*, de l'autre, ſur le parti pris de remplacer les Péages du *Rhin* par un Droit ſemblable, qui ſervira à completter la dotation de l'Electeur-Archichancelier. La Note des Miniſtres Médiateurs, en modifiant les Paragraphes du Plan d'indemnité d'après les nouvelles ſtipulations en faveur de la Maiſon d'*Autriche*, propoſe auſſi d'élever le Grand-Duc de *Toscane* à la Dignité Electorale. A la place des Péages du *Rhin*, on y projette un Octroi de Navigation, dont le produit eſt affecté au complément des Revenus de l'Archichancelier de l'*Empire* en premier lieu, enſuite au payement des Rentes, pour leſquelles il n'a point encore été aſſigné de fonds: Cet Octroi ſera réglé & perçu en commun entre la *France* & l'*Empire*; l'Electeur-Archichancelier en arrêtera le mode avec le Gouvernement *François*. Les Miniſtres Médiateurs terminent, en priant la *Députation* de prendre en prompte conſidération cette Note ſupplémentaire, & d'en donner connoiſſance à la Diète auſſitôt après l'adoption des modifications y contenuës, pour s'occuper enſuite à les fondre dans le *Concluſum-général* du 23. Novembre, de manière à en former un nouvel Acte définitif. La *Députation* s'eſt aſſemblée dès aujourd'hui pour examiner les nouvelles propoſitions; on croit, qu'elle les adoptera dans la Séance ſuivante.

Cependant les intérêts de la Cour de *Munich* n'ont point été oubliés par les Miniſtres Médiateurs, ainſi qu'on le verra par leur Note (*dont nous commencerons l'inſertion dans notre* Supplément.) En ôtant à l'Electeur de *Bavière* l'Evêché d'*Eich*... à quelques-unes de ſes parties pré... lui promettent expreſſément une *com... tion Territoriale* pour cette perte; telle réſerve laiſſe encore de l'ouvra... Congrès de *Ratisbonne*, en même tems doit réveiller les inquiétudes des ... les plus foibles de l'*Empire*, de la No... Immédiate en particulier, qu'on ne p... pas ſans raiſon être toujours en danger ... voir dépouiller de ſon Indépendance. ... attendant, la déclaration authentique ... diſpoſitions favorables des Puiſſances ... gères à l'égard de l'Electeur *Bava... latin* aſſure le meilleur accueil à la de... de, que la *Députation* vient de faire ... Miniſtres Médiateurs, d'avoir des éclai... ſemens ſur la réparation des nouveaux ... criſices du dit Prince. Cette démarche ... la *Députation* eſt la ſuite de la propoſi... qui lui en fut faite le 5. Février par le ... délégué de *Bavière*, & qu'elle a agré... 8. de ce mois. Remiſe ſur le tapis ce ... nier jour, l'avis du Miniſtre de *Saxe* ... de s'y conformer, " de manière à p... „ ſimplement les réclamations de l'Ele... „ à la connoiſſance des Miniſtres des ... „ ſances Médiatrices, pour en obteni... „ renſeignemens néceſſaires." Les ... délégués de *Würtemberg*, de *Heſſe-C...* & de *Mayence* ſe rangèrent à cette opini... & il fut pris un *Concluſum* analogue, ... quel le dernier Miniſtre, en qualité de ... délégué-Directorial, a déjà donné exé... tion. Le ſeul Subdélégué du Grand-M... de l'Ordre *Teutonique* (Archiduc *Char...* s'eſt prononcé en cette occaſion d'une ... nière moins conforme aux voeux de la C... de *Munich*; il s'eſt exprimé en ces ter...

„ *La Convention, concluë entre la C... Impériale-Royale & les deux Puiſſances ... diatrices, la* France *& la* Ruſſie, *pour ... complément des Indemnités du Grand-Duc* Toscane, *quelque rapport qu'elle puiſſe a... à l'affaire des Indemnités traitée par la ... putation de l'*Empire, *n'a jamais été pour ... le un objet de délibération. Cette Convent... eſt uniquement le réſultat d'une Négociati... entamée immédiatement entre la Cour I... riale-Royale & les Puiſſances Médiatri... Tout ce que la* Députation *en ſçait juſqu... préſent, c'eſt que la Principauté d'*Eichſt... *qui étoit dévoluë à S. A. Electorale de ... vière par le Plan-général d'indemnités, ... a été retirée en conſéquence de la dite C... vention, & a été aſſurée à S. A. Royale ... Grand-Duc de* Toscane *comme augmentati... de ſes indemnités. Quant à la compenſati... qui peut ou doit être aſſignée à S. A. S. Ele... rale de* Bavière, *il n'a été fait aucune ou...*

ré à ce sujet, dans la Convention portée à la connoissance de la Députation. *Le Subdélégué* croit en conséquence, " que cet objet est hors de la sphère des délibérations de la Députation, & qu'une communication ultérieure de la demande, faite par Mr. le Subdélégué de Bavière, ne peut guères avoir lieu, par la raison que les hautes Puissances Médiatrices ont voulu traiter & régler immédiatement avec la Cour Impériale Royale l'objet en question, dont la Députation de l'Empire attend encore le résultat dans toute son étendue."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS, *jusqu'au* 30. Pluviôse (19. *Février*.)

" Hier il y eut Séance au *Tribunat*, pour terminer les affaires courantes, avant la Session du *Corps-Législatif*. Cette Session sera ouverte après-demain, Lundi, lorsque les *Tribuns* recommenceront aussi leurs Assemblées journalières. En attendant que les délibérations Législatives appellent l'attention du Public, le *Journal officiel* vient de la fixer encore sur le projet du Conseil Municipal d'*Orléans* pour la ré-édification d'un Monument en l'honneur de la célèbre Pucelle de cette Ville, *Jeanne d'Arc*, Libératrice de la *France*, envahie par les *Anglois*, sous le Règne de *Charles* VII. Ce projet, qui doit s'exécuter par souscription, a été hautement approuvé par le *Premier-Consul*. Il a mis en marge de la Délibération du Conseil Municipal, laquelle lui avoit été soumise, l'Apostille suivante:

" Ecrire au Citoyen *Grignon-Désormaux*, Maire d'*Orléans*, que cette Délibération m'est très-agréable. L'illustre *Jeanne d'Arc* a prouvé, qu'il n'est pas de miracle, que le génie *François* ne puisse produire dans les circonstances où l'Indépendance Nationale est menacée. Unie, la Nation *Françoise* n'a jamais été vaincue; mais nos Voisins plus calculateurs & plus adroits, abusant de la franchise & de la loyauté de notre caractère, semèrent constamment parmi nous ces dissensions, d'où naquirent les calamités de cette époque & tous les desastres que rappelle l'Histoire." Les souvenirs de cette Histoire de *France* donnent aussi un grand intérêt à ce qu'on voit aujourd'hui la Religion *Catholique* remise en honneur, & en même tems les *Protestans* maintenus non-seulement dans tous les droits du Citoyen, mais de plus leur Culte encouragé & favorisé à l'égal de l'autre. La Communion *Réformée* vient d'être organisée à *Paris* conformément à la Loi organique des Cultes; elle a reçu dans la Capitale deux nouvelles Eglises, & va y recevoir deux nouveaux Pasteurs, *Rabaut-Pommier* & *Mestrezat*, dont la nomination a été présentée ces jours passés à l'approbation du *Premier-Consul*. Voici les détails remarquables de la formation du nouveau Consistoire, par lequel ces Pasteurs ont été élus.

" *Le Gouvernement a organisé définitivement l'Eglise* Protestante-Réformée *de* Paris. *Il a établi une Eglise Consistoriale dans cette Ville, & accordé pour la célébration du Culte* Réformé *les Edifices Nationaux de* Saint-Louis *du* Louvre, *de* Panthémon *au Fauxbourg* St. Germain, *& de* Sainte-Marie *du Fauxbourg* Saint-Antoine. *Dès que le Consistoire de l'Eglise* Réformée *de* Paris *a eu la connoissance officielle de cet acte, il s'est empressé de se conformer à l'Article de la Loi du* 18. Germinal *sur le renouvellement des Consistoires; Il s'est adjoint douze Notables* Protestans *des plus imposés; & cette Assemblée a nommé, pour former le nouveau Consistoire, les Citoyens* Sers, *Sénateur;* Pelet (*de la Lozère*,) *Conseiller d'Etat;* Jaucourt *&* Boilly-d'Anglas, *Tribuns;* Rabaut, *Membre du Corps-Législatif;* Delessert, *Père, Banquier;* Mallet, *aîné, Régent de la Banque de* France; Bidermann, *Membre du Conseil-Général du Département de la* Seine; Fabre, *aîné, Négociant;* Cluzel, *Pharmacien;* Doucet, *Père;* & Ourry. *Ce Consistoire a, dans sa première Assemblée, nommé pour son Secrétaire le Citoyen* Rabaut, *& pour Secrétaire-Adjoint le Citoyen* Ourry. *Le Pasteur* Marron *en est de droit Président.*"

" *Cinq p. c. cons.* 59. Fr. 90. Centimes."

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *du* 18. *Février.*

" L'arrangement des affaires du Prince de *Galles* (*dont nous avons parlé dans notre* No. XII,) s'est réalisé: C'est un des premiers objets, dont le Parlement va s'occuper. Avant-hier, le Secrétaire-d'Etat Lord *Pelham* présenta à la Chambre des *Pairs* le Message suivant."

" GEORGE R. *Sa Maj. ayant pris en considération l'espace de tems, qui s'est écoulé depuis qu'on a adopté les arrangemens, que le Parlement dans sa sagesse a jugé à propos d'établir, pour liquider les charges, dont S. A. R. le Prince de* Galles *se trouve grevé, & ayant remarqué le progrès, déjà fait dans l'exécution de ces arrangemens, recommande à la considération de son fidèle Parlement, la présente situation de S. A. Royale; &, nonobstant la répugnance & le regret, que S. M. sent, en proposant d'imposer des charges additionnelles à son Peuple, Elle se porte à recourir à la libéralité éprouvée, ainsi qu'à l'attachement envers sa Maison Royale, qui a toujours été manifesté par son fidèle Parlement, & à témoigner la confiance, où Elle*

ſe, qu'il ſera pris par lui telles meſures, qui ſeront les plus propres à maintenir la dignité, & à ajouter à la ſatisfaction d'une Branche auſſi diſtinguée de la Famille Royale. "

„ La Chambre conſentit ſans difficulté à la Motion, que fit enſuite Lord *Pelham*, „ de coucher ce Meſſage ſur les Régîtres; „ de le prendre en conſidération dans la „ huitaine, & de convoquer les *Pairs* à „ cet effet." — Dans la Chambre des *Communes* le Chancelier de l'Echiquier s'acquitta de la même Commiſſion: Elle l'accueillit comme les *Pairs*, & réſolut de le prendre en conſidération, en Committé de toute la Chambre, Mercredi, 23. Février. ".

„ Hier, 17. Février, ſe fit, dans la Chambre-*Haute*, ſur la Motion de Lord *Pelham*, la première lecture du Bil, pour reſtreindre les payemens de la Banque en Eſpèces. Le Lord-Chancelier ayant fait enſuite la Motion de la ſeconde lecture, il parut bientôt, que cet objet alloit être mûrement diſcuté. D'abord, à la demande de Lord *King*, il fut réſolu de convoquer tous les *Pairs* pour cette lecture. Enſuite on conſentit à la Motion de Lord *Auckland*, pour avoir les mêmes Documens, qui avoient été remis dans les *Communes*, pour conſtater le montant des Billets de la Banque d'*Angleterre* en circulation au 1. Juin, au 1. Août, au 1. Octobre, au 1. Décembre 1802, & au 1. Février 1803, „ non, dit-il, dans aucun deſſein d'élever „ du doute, tendant à des recherches ſur „ la ſolvabilité de la Banque, au ſujet de „ laquelle perſonne ne pouvoit élever l'om„ bre même de difficulté, ni même dans la „ vuë de s'oppoſer au préſent Bil, qu'il „ conſidéroit comme une meſure très-ſa„ lutaire & convenable, mais parce que, „ dans les diſcuſſions qu'il pourroit y avoir „ ſur le Bil, il falloit avoir ces Documens „ dans une forme authentique ſur le Bu„ reau, afin d'y recourir au beſoin." Le Comte de *Moira*, au contraire, déclara, dès ſon début, " qu'il étoit d'une opinion „ directement contraire à celle de „ *Auckland*; qu'il regardoit le Bil, „ toutes ſes circonſtances, comme une „ meſures les plus extraordinaires, qui „ jamais été ſoumiſe aux délibérations „ Parlement, comme une meſure, dont „ néceſſité n'étoit nullement évidente, „ meſure, à laquelle il ne conſentoit „ point, ſans que le Miniſtre, qui en „ le défenſeur, n'eût mis ſous les yeux „ la Chambre tels éclairciſſemens évi„ & complets, qui juſtifiaſſent ſon con„ tement." Il témoigna ſon eſpoir, „ la Chambre, pénétrée de l'importance „ l'objet, ne le traiteroit pas comme „ affaire ordinaire & courante, parce „ le Bil avoit déjà paſſé aux *Communes* „ & qu'on ne ſe laiſſeroit pas éblouir „ l'allégation, que la reſtriction des „ mens ne ſe continueroit pas d'après „ demande des Directeurs de la Banque „ qui étoient indifférents ſur le ſort du „ & prêts à faire tous leurs payemens „ Eſpèces." Après l'expoſé de pluſieurs remarques, qu'il avoit à faire ſur le Bil ſur ſes motifs, il termina ſon Diſcours cinq Motions différentes, toutes tendantes avoir communication d'Etats, conſtatant Dette à la charge de la Banque, le tant de ſes Billets en circulation, celui Eſpèces qu'elle avoit en Caiſſe, ainſi de l'Or & de l'Argent non-monnoyé ſe trouve dans ſes Dépôts, des Etats paratifs de ces objets à différentes ques, des Etats du cours du change, titre de l'Or &c. — Les deux premières de ces Motions, dont le réſultat ſeroit mettre le Public dans la confidence des ties les plus intimes du maniment de la que, paſſèrent à la négative, après ques Diſcours entre Lords *Moira* & *ham*: Les autres furent accordées; Queſtion ajournée juſqu'après la communication des Papiers demandés. "

„ *Banque*, 190. *Ann. conſ. à 3. p. c.* un quart. *Ann. à 5. p. c.* 101. & un quart.

H. E. DE LEEUW & H. K. VAN LUBECK, *Courtiers, ſe propoſent de vendre Mercredi* 16. *Mars* 1803, *à* 4. *heures préciſes de l'après-midi, au* Nes *dans le Bourg* Grond *à* AMSTERDAM, *une Partie excellente de* 6000. *Canaſtres de Tabac de Virginie de la plus fine qualité, tant emballés qu'aſſortis, qui ont été apportés ici directement de* Porto-Cavello. *Les Intéreſſés peuvent les examiner les Lundi, Mardi & Mercredi* 8. *&* 9. *Février* 1803, *comme auſſi le jour de la Vente & les précédens. On peut avoir des informations ultérieures chez les ſus-dits Courtiers, qui diſtribuëront auſſi à tems les Liſtes de la Vente.*

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 25. Février 1803.

DE NEW-YORK, *le 7. Janvier.* Le 29. du mois dernier l'on a célébré en cette Ville, & dans l'Etat de *New-York*, un Jour solemnel d'Actions de grâces, pour remercier le Ciel, qu'on y soit resté exemt dans le cours de cette année du terrible fléau de la *Fièvre-Jaune*, qui a fait des ravages aussi funestes en [illegible] Villes de l'*Union-Américaine*. — La Ville de *Portsmouth*, dans la *Nouvelle-Angleterre*, a essuyé le 26. Décembre un autre malheur: Le feu y a pris dans la matinée, [illegible] consumé environ 300. Maisons; ce qui fait environ le quart de la Ville: On estime [illegible]te à environ 500. mille Dollars: Une quantité immense de Marchandises a été consumée dans les Magasins; & il est peu de Négocians, qui font le Commerce avec la [illegible]de-Brétagne, qui n'y aient considérablement perdu.

[illegible]ITE de l'ADRESSE *du Président* JEFFERSON *au Congrès des* ETATS-UNIS.

Il y avoit depuis longtems lieu de craindre, que les hostilités, où nous étions engagés [illegible] *Tripoli*, ne fussent partagées par quelques-unes des autres Puissances *Barbaresques*. [illegible]conséquence il a été envoyé immédiatement ordre d'envoyer un Renfort aux Vaisseaux, [illegible] se trouvent déjà dans ces parages. Des informations subséquentes néanmoins ont écarté [illegible]raintes pour le présent. A l'effet de protéger notre Commerce dans la *Méditerranée*, avec [illegible]oins de Forces qu'il fût possible d'y employer, nous avons supposé, que le meilleur [illegible] seroit de surveiller rigoureusement le Port de *Tripoli*. Cependant, malgré cette mesure [illegible]le peu de profondeur de l'eau sur cette Côte & le manque de Bâtimens de moindre rang, [illegible]otre part, a permis à quelques Croiseurs de s'échapper, sans être remarqués; & c'est à [illegible] de ceux-ci qu'un Navire *Américain* est tombé malheureusement en proye. Le Capitaine, [illegible] un Matelot *Américain* & deux autres, gens de couleur, sont restés Prisonniers entre [illegible]s mains, à moins qu'ils n'aient été échangés depuis, en vertu d'un engagement précédemment [illegible]t contracté avec le Pacha, auquel, sur la foi de cette Convention, quelques-uns de ses [illegible]pres Sujets captifs ont été rendus. "

[illegible] La Convention avec l'Etat de *Georgie* a été ratifiée par son Assemblée Législative: En [illegible]séquence il a été fait avec les *Creeks* un Contrat de rachat d'une partie du Pays de *Talla-* [illegible]ee. Dans ce rachat l'on a compris aussi une partie des Terres, situées entre la fourche, [illegible] font les Rivières d'*Oconee* & d'*Oakmulgee*. Les particularités de ce Contrat seront re- [illegible]es devant le Congrès, aussi-tôt qu'elles seront en état de pouvoir être communiquées. "

[illegible] A l'effet d'écarter toute occasion quelconque d'un différend possible avec les *Indiens*, [illegible]s Voisins, j'ai procédé avec eux à la continuation du travail, pour fixer de concert & mar- [illegible]er les limites entre nous: Celles avec la Nation des *Choctaws* sont déjà fixées dans une par- [illegible]; & en peu de tems elles le feront dans la totalité. La Contrée, à laquelle leur titre de [illegible]propriété a déjà été éteint avant la Révolution, est suffisante pour recevoir une population [illegible]s-respectable, à laquelle le Congrès verra probablement qu'il sera avantageux de donner [illegible] l'encouragement, aussi-tôt que les limites seront déclarées. Nous devons considérer cette [illegible]sition comme un Poste avancé des *Etats-Unis*, environné par de puissans Voisins, & éloi- [illegible]é de ses appuis. Ce sera un objet à considérer par vous, jusqu'où l'on doit se garder ici [illegible] ce Monopole, qui prévient la population, & jusqu'où la demeure actuelle & effective [illegible]oit être mise pour condition à la continuation du titre de propriété. C'est aussi un objet, [illegible]ui se présente comme une opération préliminaire, de régler promtement tous les droits & [illegible]utes les prétentions, qui existent dans l'enceinte de ce Territoire. "

[illegible], Dans la partie du Territoire *Indien*, qui comprend *Vincennes*, les Lignes, établies avec [illegible]s Tribus voisines, fixent l'extinction de leur titre à la largeur de 24. lieues de *l'Est* à *l'Ouest*, [illegible]-peu-près à la même largeur parallèle au *Wabash*, & y compris cette Rivière: Ils ont [illegible]ussi cédé un District de quatre miles quarrés, y compris les *Sources-de-Sel* (*Salt-springs*) [illegible]ès de son embouchure. "

[illegible], Dans le Département des Finances, c'est avec plaisir que je vous informe, que la recette [illegible]s Droits externes, durant les douze derniers mois, a excédé ceux de l'année précédente, [illegible] que la proportion de l'augmentation a même été plus grande que de coûtume. C'est ce [illegible]ui nous a mis à même de faire face à tous les besoins réguliers du Gouvernement; à payer [illegible]e la Trésorerie, dans l'espace d'une seule année, plus de 8. Millions de Dollars, tant Ca- [illegible]ital qu'intérêts, appartenant à la Dette publique, exclusivement d'au-delà d'un Million, [illegible]ayé par la vente de Fonds de la Banque, faisant en tout une réduction de près de cinq Mil- [illegible]ons & demi de Capital: — Enfin, c'est ce qui nous a mis à même d'avoir actuellement, [illegible]ndépendamment de ces payemens, dans la Trésorerie, quatre Millions & demi de Dollars, [illegible]ui vont être employés, dans un cours régulier, à la liquidation ultérieure de la Dette &

des demandes courantes. L'expérience nous autorise de plus à pousser nos espérances plus loin, qu'à croire, que, s'il ne survient point d'événement extraordinaire, & que les Dettes qu'il faudra défrayer actuellement, ne soient pas plus grandes que celles que le Congrès a eues sous les yeux dans sa dernière Session, nous ne serons point frustrés dans l'attente, que nous osons ainsi concevoir. Cependant, comme les effets de la Paix sur les produits de la Taxe ne sont pas encore pleinement constatés, il est d'autant plus nécessaire d'employer tous les moyens d'une utile économie, & de ne point faire de dépenses, qui pourroient être évitées sans préjudice.

„ La perception des Taxes internes ayant été achevée dans quelques Etats, les Commissaires qui y ont été employés, sont naturellement hors de Commission: En d'autres ils le seront sous peu de tems: Mais, dans quelques peu d'Etats, où les arrangemens pour la Taxe directe ont été retardés, il se passera encore quelque tems, avant que la clôture de cette affaire ait lieu. Il n'a pas encore été jugé nécessaire d'employer l'Agent, autorisé par Acte de la dernière Session, à l'effet de gérer les affaires en *Europe*, relatives aux Dettes & aux Emprunts. Nous n'avons pas non plus fait usage du pouvoir, qui nous avoit été conféré par le même Acte, de prolonger la Dette étrangère par la reprise des Emprunts échus, (en place de cette Dette) de racheter une Somme égale de la Dette domestique. Si, nonobstant les difficultés, qu'il y a à faire des remises dans une aussi grande étendue, rendent cette mesure nécessaire en aucun tems, le pouvoir accordé sera mis à exécution, & l'Argent de cette façon n'aura pas été employé dans l'Etranger, sera, conformément à cette Loi, également employé ici à une extinction équivalente de la Dette domestique. "

„ S'il résulte des effets aussi salutaires des Plans, que vous avez déjà sanctionnés, simplement, en évitant de faux objets de dépense, nous sommes à même, sans Taxes, sans Taxes intérieures, & sans Emprunts, de faire des payemens considérables & d'importance pour la liquidation de notre Dette publique, & pour délivrer notre Postérité de la fatale & de cette funeste gangrène, c'est, MES CONCITOYENS, un encouragement du premier ordre, qui doit nous animer à continuer comme nous avons commencé, en fublitiant économie à la taxation, & en poursuivant ce qui est utile pour une Nation, placée comme nous sommes, plutôt que ce qui est pratiqué par d'autres dans des circonstances différentes. Toutes les fois que nous serions destinés à faire face à des événemens, qui demandent l'emploi de toute l'énergie de nos Compatriotes, nous sommes remplis de la plus ferme confiance en ces sentimens énergiques: Nous avons en même tems la consolation de laisser, dans des exigences telles qu'un pareil cas, les ressources extraordinaires d'Emprunts & des Taxes intérieures. En attendant, par les payemens faits sur le Capital de notre Dette, nous épargnons annuellement des portions des Taxes intérieures; & nous en formons un Fonds, qui, jours croissant, à l'effet de diminuer ultérieurement & de plus en plus la nécessité de recourir à des ressources extraordinaires. "

(*Le reste ci-après.*)

De PÉTERSBOURG, *le* 1. *Février.* La *Gazette* de la Cour annonce curieusement une nomination & une démission, toutes deux dignes de remarque. La nomination est celle du Général d'Infanterie *Budberg* à la Place de Gouverneur Militaire de cette Residence. La démission est celle du Ministre de la Marine Amiral *Mordwinof*, qui a demandé & été déchargé honorablement de toutes ses fonctions. Non pas ce Ministre, mais le Poste de *Collègue* du Ministre de la Marine, à ce qu'on apprend, a été donné au Vice-Amiral *Tschitschagow*.

EXTRAIT d'une Lettre de MADRID *du* 14. *Janvier.*

„ Ce fut le 8. de ce mois, que la Famille Royale arriva à *Aranjuez*, de retour de son voyage de *Barcelone*. Une foule de Peuple, rassemblé sur le chemin du Château, accueillit avec enthousiasme Leurs Majestés & leurs augustes Enfans. Parmi ceux-ci étoient le Prince des *Asturies* & sa jeune Epouse, *Antoinette* de *Naples*. On ne peut regretter que l'absence du Frère du Roi, l'Infant Don *Antoine*: Une indisposition l'a retenu à *Carthagène*, lorsque la Cour quitta cette Ville, après avoir reconduit jusques là Leurs Majestés d'*Etrurie*: Mais déjà Son Altesse Royale, heureusement rétablie, est depuis, est en ce moment en route pour suivre la Cour à *Aranjuez*. On y a célébré dans ces jours-ci l'Anniversaire de la naissance du Roi des *Deux-Siciles*: L'éclat, donné à cette Fête par les dispositions ordonnées par Sa Majesté *Catholique*, a été un nouveau gage de sa satisfaction sur la double Alliance, qui vient d'unir si étroitement les deux Maisons. Les nombreuses promotions Ecclésiastiques & Militaires, faites à cette occasion, ont été publiées à *Aranjuez* aussi-tôt après le retour de la Famille Royale. Autre bienfait du Roi, dont la Place de *Ferrol* a été en même tems l'objet, la Ville de Ferrol a été déclarée Port-franc, a excité toute la reconnoissance des Habitans de cette Ville, qui en ont témoigné depuis peu, en célébrant cet événement par un *Te Deum* chanté dans la Cathédrale. "

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du 9. Février.*

Depuis quelques jours, la Famille Impériale & le Public de cette Résidence ont été de vives alarmes sur la santé de l'Archiduc *Charles*. Ce Prince, chéri des *Viennois* nt que nécessaire à la Monarchie, est retombé dans une Maladie sérieuse: Une Fi- continuelle mettoit sa vie en grand danger; heureusement elle vient de se rallentir, 6. au 8. de ce mois, les Bulletins de la santé de l'Archiduc n'étoient rien moins que uissans; mais ce matin on avoit la joye d'apprendre, que la nuit dernière Son Al- avoit éprouvé du mieux dans sa santé. En attendant il a été envoyé hier un Cou- à *Milan*, pour y chercher le célèbre Médecin *Moscati*, qu'on désiroit de consulter. mbassadeur de *France*, Mr. de *Champagny*, a muni le Courier d'une Lettre au *Vice-dent* de la République *Italienne*, pour le prier de permettre au Citoyen *Moscati*, aille à *Vienne* consacrer ses soins à la conservation des jours précieux de l'Archiduc *Char-* On ne doute point de la prompte arrivée du Médecin *Italien*, & on désire beaucoup de lui enir redevable de l'entier rétablissement de la santé du Prince. Ce qui rend le choix de ce décin plus remarquable, c'est que ce même Homme, il y a quatre ans, fut relégué en *Al-* e au nom du Gouvernement *Autrichien*, par suite des malheureux troubles d'*Italie*.

e RATISBONNE, *le* 12. *Février*. Le retardement des ouvertures des Ministres iateurs touchant la Convention de *Paris*, & celui des prises de possession autorisées ce Traité, avoient fait naître ici des doutes sur le succès des nouveaux arrange- s, & craindre qu'ils ne servissent à embrouiller encore l'affaire des Indemnités, au d'en accélérer la conclusion. Heureusement tous les présages sinistres, tirés de dé- assez naturels, semblent dès-à-présent démentis tout-à-fait par la cessation effecti- u'il probable de ces délais mêmes. Il est vrai, qu'on n'a pas encore la Nouvelle des es de possession, à faire respectivement par l'*Autriche* & la *Bavière*; mais on est in- né du moins, que tout est disposé pour qu'elles puissent avoir lieu, & que le Baron *Crumpipen*, chargé de les diriger pour l'Archiduc Grand-Duc, doit ces jours-ci arrivé de *Vienne* à *Saltzbourg* en qualité de Commissaire de ce Prince. Au reste, il a en ces avis rien, que la publication même de la nouvelle Note *Françoise* & *Russe* onfirme & ne dût déjà faire présumer. Voici le commencement des détails de cette e, qui corrige le Plan général des Indemnités, y compris les Additions précédentes. *tout inséré dans nos* N.s LXXXVI. *& suivans de l'année dernière.*)

NOTE *des Ministres Médiateurs à la* Députation *de l'*Empire.

La *Députation extraordinaire* de l'*Empire* a déjà eu lieu de se convaincre, par la com- ication de Mr. le Plénipotentiaire Impérial du 19. Janvier, que les Puissances Médiatri- n'avoient négligé aucun des moyens en leur pouvoir pour consolider l'arrangement géné- les affaires d'*Allemagne*. Le Sous-signé a l'honneur de présenter aujourd'hui à la *Dépu-* on la série des modifications à introduire dans l'Acte du 23. Novembre, comme résultat différentes Négociations consommées, de quelques voeux exprimés par la *Députation* ou les Parties intéressées, & des Instructions de leurs Gouvernemens. Voici ces modifications.

I. Mettre à la tête du Paragraphe, avant le 1er alinéa, l'alinéa suivant: *A S. M. l'Em-* eur, *Roi de* Hongrie *& de* Bohême, *Archiduc d'*Autriche: *Pour la cession du Bailliage d'Or-* au: *Les Evêchés de* Trente *& de* Brixen, *avec tous leurs Biens, revenus, propriétés, droits & ogatives, sans aucune exception quelconque, & les Chapitres, Abbayes & Couvens, fiefs, tes leurs Evêchés; à charge néanmoins de pourvoir à l'entretien viager des deux Princes-ques actuels & des Membres des deux Chapitres, de la manière dont ils pourront convenir en- eux, ainsi qu'à la dotation subséquente du Clergé à prépposer à ces deux Diocèses, sur le pied lli dans d'autres Provinces de la Monarchie* Autrichienne. *Tous les droits de propriété & au- qui compétent à S. M. l'Empereur & Roi comme Souverain des Etats-Héréditaires d'*Autri- *comme Chef-Suprême de l'*Empire, *compatibles avec l'exécution du présent Acte, lui restent ves, & ceux au contraire, dont il est disposé spécialement, passent aux nouveaux Possesseurs.*

ne les alinéa, effacer les mots: Les Evêchés de Trente *& de* Brixen. Ajouter: *L'Archiduc ld-Duc recevra & possédera en outre, pour lui & ses Héritiers, en toute Souveraineté & pendance, l'Evêché d'*Eichstädt, *avec tous les Biens, revenus, droits & prérogatives y xés, tels que le Prince-Evêque en jouissoit à l'époque de la signature du Traité de* Lune- *à l'exception seulement des Bailliages de* Sandsee, Wernfels-Spatt, Abenberg, Ahr- Christbul, *&* Vaarnbourg, Herrieden, *& toutes autres dépendances de l'Evêché d'*Eichs- *Suisse trouvent situés dans le Pays d'*Anspach *& de* Bayreuth, *lesquels demeureront* Electeur Palatin *de* Bavière, *& seront compensés à l'Archiduc Grand-Duc par un équiva-* conviller *pris sur les Domaines de l'Electeur en* Bohême, *&, au cas d'insuffisance, pré-* autres *sous quelconques dues, Prince. Dans le Territoire dit Evêché d'*Eichstädt, *il* Electeur *ne pourra faire aucune Fortification nouvelle par l'Archiduc Grand-Duc ou ses Héritiers.*

A la fin du 2me alinéa, ajouter après les mots, *& dépendances*, ceux-ci: *Et ces deux* (*le* Brisgau *& l'*Ortenau) *seront possédés par ce Prince* (*le Duc de* Modène) *& ses Héri aux termes de l'Art.* IV. *du Traité de* Luneville, *qui doit à cet égard, sans aucune tion, s'entendre de l'*Ortenau *comme du* Brisgau.

§. 2. Effacer *Eichstädt.* Mettre à la fin du Paragraphe: *Les Fortifications de la Vi* Passau *ne pourront être augmentées. Elles seront seulement entretenuës, & il ne pourra élevé aucun nouvel Ouvrage de fortification dans les Fauxbourgs. L'Electeur* Palatin vière *possédera en outre, en toute Propriété & Supériorité Territoriale, les parties* stadt, *détachées du lot de l'Archiduc Grand-Duc, aux conditions mentionnées. Il e vé de pourvoir ultérieurement, par une compensation Territoriale, à ce qui manque* l'Electeur Palatin *de* Bavière *pour l'Evêché d'*Eichstädt, *qui lui avoit été assigné antérieure*

(La Suite ci-après.)

Un des travaux particuliers, qu'exigeoient les présentes discussions, est sur le d'être terminé encore; c'est celui de la répartition, entre les Comtes d'*Empire*, masse d'indemnités adjugées à cette Classe de Membres du Corps *Germanique* en mun. La *Députation* avoit nommé les Etats de *Würtemberg* & de *Bade*, pour se certer à cet égard avec les Parties intéressées, & préparer l'arrangement de l'a Les Cours de *Stuttgardt* & de *Carlsruhe*, aussi-tôt après avoir été chargées de Commission, ont fait ouvrir à *Ochsenhausen*, par leurs Plénipotentiaires, les Con ces nécessaires. Le résultat de ces Conférences, en forme de Rapport des Etats gués, a été apporté ici, le 9. de ce mois, au Ministre de *Würtemberg*, Mr. de *mann*, qui doit le présenter incessamment à la *Députation*, où il siége pour sa Co

SUITE des Nouvelles de LONDRES *du* 18. *Février.*

„ Le sort du Colonel *Despard* & des autres Criminels, condamnés pour Cri *Haute-Trahison*, est encore incertain: On avoit répandu hier le bruit, qu'il avo décidé la veille en Conseil de donner l'ordre pour l'exécution de sept d'entre eux, *Horsemonger-lane*, Lundi prochain: Mais ce rapport étoit entièrement mal-fondé: poque de ce terrible Supplice est encore aussi indécise que le nombre des malheu qui le subiront. On ne sçait sur-tout, si le Roi aura égard à la recommandation ry en faveur du Colonel *Despard*, & jusqu'où cette grâce s'étendra, soit pour corder la vie, soit pour adoucir simplement le genre de mort. Il a été question lets menaçans, semés par les ruës de *Londres*, pour faire craindre les plus terribles ordres, au cas que le Jugement fût exécuté: Mais de pareils Billets ne peuvent été répandus que par les Ennemis secrets des infortunés Criminels ou par ceux qui rent leur Supplice, parce que de vouloir le prévenir par des menaces, ce seroit yeux de tout Homme de bon-sens, vouloir le presser & le rendre indispensable. „

„ La Compagnie des *Indes* a reçu le 15. l'agréable Nouvelle de l'arrivée à *Port* des Vaisseaux du Roi *l'Intrépide*, *la Virginie*, & *la Chiffonne*, revenant de l'*Inde* avoient quitté le Fort *St. George* à la mi-Octobre & le Cap de *Bonne-Espérance* Décembre. A cette époque, suivant des Lettres particulières, la Flotte *Holl* n'étoit pas encore arrivée à cet Etablissement; & l'on n'avoit pas encore l'ordre remettre entre les mains des Forces, envoyées par la République *Batave*. On su qu'il a dû être apporté par la Chaloupe de guerre, *l'Imogène*, qui fit voile de *Pl* pour le Cap de *Bonne-Espérance*, avec des ordres cachetés, le 31. Octobre: L ces trois Vaisseaux de guerre y passèrent, à la mi-Décembre, la Chaloupe n'éto encore arrivée; mais l'on présume, qu'elle y aura été renduë avant la fin du m que l'évacuation aura eu lieu à cette époque. "

De LEYDE, *le* 24. *Février.* Les *Papiers de* PARIS *du* 20. *de ce mois*, qu'on de recevoir, ne nous apprennent rien qui puisse intéresser, excepté la hausse con de la Dette consolidée, montée à 60. Francs & un quart. Dans les derniers Ba particuliers de *France* il est beaucoup question de nouveaux différends avec le Dey *ger*, qui insisteroit sur les anciens Présens, tandis que le *Premier-Consul* refuse solument un pareil Tribut: Mais ces rapports méritent toujours confirmation; peu le présent n'a d'autre fondement que les démêlés, qu'il y a eu entre le Chargé res *François* & la Régence *Algérienne*, lorsque dernièrement celle-ci a voulu de nouveau avec le *Danemarc*.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*